

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

160824

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2529 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : REDDAÏGH KHADIJA

Date de naissance : 02.03.1951

Adresse : RUE 30 - NR 43 - KÉRIMATE - CASABLANCA

Tél. : 06 82 29 92 98 Total des frais engagés : 804,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. S. GHRIB
Chirurgien Orthopédiste
3d. El Ouds Rés. les Rosiez, Imm. 1
6ème étage N°12, Ain chock
Casablanca, Tel.: 05 22 522 530

Date de consultation : 01/05/2019

Nom et prénom du malade : REDDAÏGH KHADIJA Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Douleur de la gorge.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05.05.2019

Signature de l'adhérent(e) : Reddaïgh

Le : 01.05.2019

Dr. Salaheddine GHRIB

Chirurgie Orthopédique & Traumatologique

Ancien interne des hôpitaux de Paris

Chirurgie Prothétique - Chirurgie de la main

Arthroscopie - Médecine du sport

Traitements par PRP



الدكتور صلاح الدين غريب

جراحة العظام والمفاصل

طبيب سابق بمستشفيات باريس

الجراحة التقويمية - جراحة اليد

الجراحة بالمنظار - الطب الرياضي

العلاج بالبلازما

Casablanca le: 10/03/23 الدار البيضاء في :

OSTEOCARE 30 CP
PVC : 119,00 DH

ZEDDA 64 K100/7A

119,00
osteo Care CP

96,00

le matin / 1 mois

96,00

2. BEEMAZOL 20mg

164,00 / 28 Jour

Dr. S. GHRIB
Chirurgien Orthopédiste
Bd. ElQods Rés. les Rosiez, Imm.1
1^{er} étage N°12; Ain chock
Casablanca - Tel.: 8522 522 530

PPC : 89DH00

31

Additiva Magnesia Sachet

1. 300c 156,00 / 1 mois k Soir.
4 Nocte

1 Apo 87 / 20 Jour

Dr. S. GHRIB
Chirurgien Orthopédiste
Bd. ElQods Rés. les Rosiez, Imm.1
1^{er} étage N°12; Ain chock
Casablanca - Tel.: 8522 522 530

Dr. S. GHRIB
Chirurgien Orthopédiste
Bd. ElQods Rés. les Rosiez, Imm.1
1^{er} étage N°12; Ain chock
Casablanca - Tel.: 8522 522 530

Dr. Salaheddine GHRIB

Chirurgie Orthopédique & Traumatologique

Ancien interne des hôpitaux de Paris

Chirurgie Prothétique - Chirurgie de la main

Arthroscopie - Médecine du sport

Traitements par PRP



الدكتور صلاح الدين غريب

جراحة العظام والمفاصل

طبيب سابق بمستشفيات باريس

الجراحة التقويمية - جراحة اليد

الجراحة بالمنظار - الطب الرياضي

العلاج بالبلازما

Casablanca le: 10/03/23 الدار البيضاء في:

ZEEDDAKH KHAJJAL

→ Consultation spécialisée 300,00

o infiltration gaze 44 200,00
+ consommable

Total = 500,00 Dh
(Ces deux dernières)

]

*Dr. S. GHRIB
Chirurgien Orthopédiste
Bd. ElQods Rés. les Rosiers, Imm.1, 1^{er} étage N°112, Ain chock - Casablanca
...ème étage, Bd. 12, Ain chock
Casablanca. Tel.: 05 22 522 539*